

Dijon, 22 Avril 1901

Bon bien cher ami

La situation d'Eng. Gaudemet reste toujours à peu près la même, orientée plutôt vers une amélioration lente mais continue. Il ne me semble pas que l'entourage ait éprouvé de sérieuse inquiétude. C'est surtout un état à surveiller minutieusement et à soigner de près. On n'y manque pas, comme vous levez. Une première ponction a déjà été faite. Il est probable qu'une seconde sera nécessaire. Mais ce sont chose à peine espérées aujourn'hui que l'on expele sans apprehension excessive. En tout cas il faut faire une longue convalescence et tout un cortège de précautions pour l'avoir.

Racine & nommé ici depuis près de 25 jours,  
doit commencer demain la suite du cours  
de la fac de Poitiers. Je ne l'ai pas  
vu encore.

J'ai en ce basme de vos nouvelles  
et un écho très-profoundément vibrant  
de l'admiration suscitée par votre  
belle conférence de mercredi dernier.  
Il paraît que vous avez eu merveilleusement  
fini cette dans et aujourd'hui un peu  
mondalement les deux questions et révélées qui  
vous tiennent à cœur. Ce n'a pas été pour  
moi surprise; et mon plus grand regret  
de ne pouvoir terminer le congé de Tâques  
par une visite vers Paris a été  
assurément la pensée que si j'avois  
une occasion de vos entendre qui ne se  
répèterait que bien difficilement. Mais  
peut-être communiquerez-vous à ce public  
plus large - ou faites que tout finira plaisir  
à vos amis - quelque chose de votre entretien et sermon.

J'ai reçu, il y a quelques jours déjà,  
une lettre de M. Larnaudie me rappelant  
de son projet d'un tract de droit civil pour  
~~fort~~ partie d'une Bibliothèque de  
sciences juridiques et politiques, publiée sous  
sa direction chez Leon L'Archevêque, et me  
 demandant ma collaboration pour le  
 tractat de mariage. J'obligé à peu près  
dans le même sens l'an passé dernier par  
M. Dardoué-Bazin, j'assis, sans résigner  
positivement, réservé provisoirement ma  
décision en considération des engagements  
 pris pour la traduction du Code civil allemand  
Bujard lui que suivant ce que moi  
n'avais dit et qui m'a été confirmé à  
Nancy par M. Lyot-Lacq, j'ais volontiers  
allié du côté du Code allemand à mon sens  
plus libre de répondre affirmativement. Toutefois  
avant de la finir, j'avois été assuré  
que l'esprit de l'auteur à entreprendre  
puise au moins par à peu près me convient  
M. Larnaudie semble n'en donne l'assurance.

Bais, parmi les noms des collaborateurs déjà  
acquis pour le droit civil qu'il s'indique, et  
que sont ceux déjà mis en avant l'an dernier  
dernier, il en est un qui n'inspire pas peu.  
Savez-vous quelque chose de plus à ce sujet?  
Vous seriez bien aimable de me faire  
un mot et de me dire à quelles personnes  
vous vous-même vous avez probable  
que je n'accepterai que sous certaines  
réserves destinées à sauvegarder ma liberté  
de conception et d'éducation le plus largement  
possible. Encore fonderait-il qu'en cela je  
peux venir à participer à une cause un  
peu longue. Pour combler tout, si je se  
renavis comme moyen pratique qu'une  
direction bien établie, peut-être délivrée à  
commun en tout cas proposé relativement  
à l'acceptation de collaborateurs éventuels.  
Si l'on veut aboutir, il y aura lieu peut-être  
de poser un peu l'assurance afin qu'il précise son  
plan et organise une entente nécessaire. Savez-vous  
quelques exposés à l'attention comme à propos de la  
malchanceuse cause alléguée?

Telle bonne amitié et tout à vous  
Fr. Gengy



21

Monsieur Raymond Laleilles

Professeur à la Faculté de droit

14 rue Saint-Guillaume

Paris

